



LE REFERENTIEL OHSAS 18001 : 2007, RELATIF AUX SYSTEMES DE MANAGEMENT DE LA SANTE ET DE LA SECURITE AU TRAVAIL

CE QU'EST LE REFERENCIEL OHSAS 18001

OHSAS est l'abréviation de « Occupational Health and Safty Assessment Series » et peut être traduit par « Sécurité et Santé au travail ». Le référentiel OHSAS 18001 établit certains critères d'évaluation d'un système de management de la santé et de la sécurité au travail afin d'aider les entreprises à respecter les obligations en matière de santé.

L'OHSAS 18001 n'est pas reconnu comme une norme ISO, mais il peut devenir une référence dans le cadre d'une éventuelle norme internationale de sécurité. C'est pourquoi on ne parle pas de norme mais de référentiel.

L'OHSAS se décompose en deux textes :

- OHSAS 18001 : « Guide de la santé et de la sécurité au travail »
- OHSAS 18002 : « Guide de mise en place »

En juillet 2007, l'OHSAS 18001 a été révisé et est devenu l'OHSAS 18001 : 2007, la précédente version (de 1999) n'est plus effective depuis juillet 2009. Les modifications apportées ont pour but que ce référentiel ait une structure identique aux normes ISO pour être totalement compatible.

QUI EST CONCERNÉ PAR CE REFERENTIEL ?

La certification OHSAS 18001: 2007 :

- s'applique à tout type d'organisation (entreprises industrielles, de services, etc.) quelles que soient sa taille et son activité.
- permet d'évaluer et de faire reconnaître un système de management de la sécurité mis en place.

Cette certification engendre de nombreux enjeux au niveau stratégique, économique, mais aussi juridique et managérial.

QUELLE DEMARCHE ADOPTER ?

Les principaux axes de la démarche sont les suivants :

- Politique : un diagnostic préalable est nécessaire afin de définir les objectifs principaux de l'OHSAS 18001 : 2007, il faut :
 - évaluer l'organisation existante de la sécurité par rapport au référentiel OHSAS 18001,
 - définir le périmètre de la certification (l'entreprise, un service, un chantier...).

- Planification : il est nécessaire d'identifier les dangers liés au périmètre de la certification, ce qui apporte une vision plus avancée sur l'évaluation et la maîtrise des risques.
- Mise en œuvre et fonctionnement sur l'ensemble des éléments de l'organisation.
- Contrôle et actions correctives pour un traitement et un contrôle systématique.
- Revue de direction pour contrôler et orienter les actions.

Pour obtenir la certification OHSAS 18001, l'entreprise doit suivre différentes étapes, avec :

- l'évaluation des risques,
- l'identification des exigences légales et des autres exigences,
- la définition de la politique de santé et de sécurité,
- l'établissement du programme du système de management de la sécurité,
- la mise en place d'indicateurs,
- l'évaluation des fournisseurs et prestataires,
- la réalisation d'études techniques et réglementaires,
- les formations diverses (formation encadrement & maîtrise, auditeurs internes, exercices opérationnels des procédures d'urgence, sensibilisation du personnel,...),
- la rédaction du manuel et du système documentaire, validation des procédures,
- l'organisation du comité de pilotage OHSAS par un responsable à la sécurité,
- la préparation et le déroulement des audits internes,
- l'intégration éventuelle dans les systèmes qualité et environnement,
- la réalisation d'audits,
- la maintenance du système.

L'entreprise mettant en place un système de management de la sécurité s'inscrit dans un processus d'apprentissage et d'amélioration constant.

LES AVANTAGES DU REFERENTIEL

Le Système de Management de la Sécurité d'une entreprise certifiée OHSAS 18001 lui permet :

- de répondre aux obligations de prévention,
- d'identifier, de réduire et de prévenir les risques,
- de protéger la santé et la sécurité des travailleurs,
- de favoriser le dialogue social et motiver le personnel,
- d'informer et de rassurer les parties intéressées,
- de créer un emploi de qualité,
- de contribuer à la performance de l'entreprise.

CONTACTS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE COTE-D'OR

BP 17440 - 21074 Dijon cedex

Philippe BURTIN • tél 03 80 65 92 87 • fax 03 80 65 37 09 • e.mail : philippe.burtin@cci21.fr

Site : www.cci21.fr